

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N°2025 - 23 : APPROBATION DE LA LETTRE D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Vu le Code de l'éducation, et en particulier son article R719-64 ;

Vu le décret n°87-832 du 8 octobre 1987 relatif à l'École des chartes, et en particulier son article n°18-1 ;

Vu le décret n°2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts, et en particulier son article 15 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 7 octobre 2025, approuve les grandes orientations budgétaires 2026 de l'École nationale des chartes - PSL telles que définies dans la lettre d'orientation budgétaire en annexe à la présente délibération.

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de l'École nationale des chartes - PSL



Christophe STRASSEL